



COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA  
PROTECTION DE LA MOSELLE ET DE LA SARRE

INTERNATIONALE KOMMISSIONEN ZUM  
SCHUTZE DER MOSEL UND DER SAAR



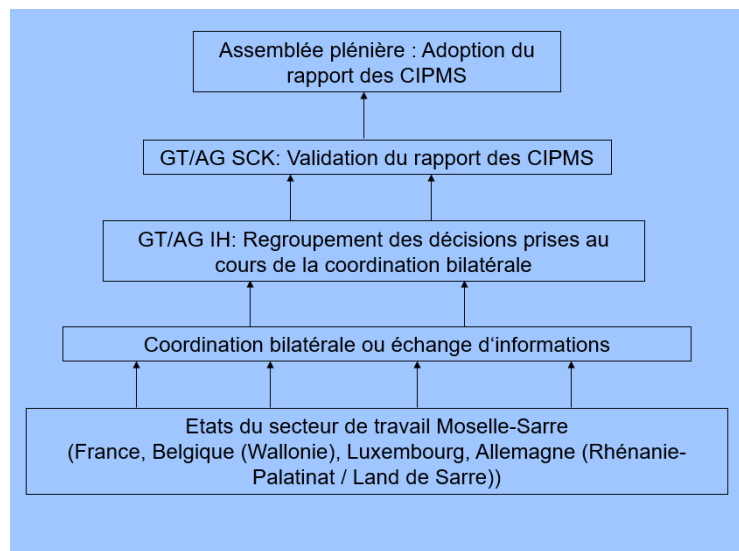
**Réexamen et mise à jour de l'évaluation  
préliminaire des risques d'inondation dans le  
secteur de travail international Moselle-Sarre**



## Réexamen et mise à jour de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) dans le secteur de travail international "Moselle-Sarre"

### – Directive inondation –

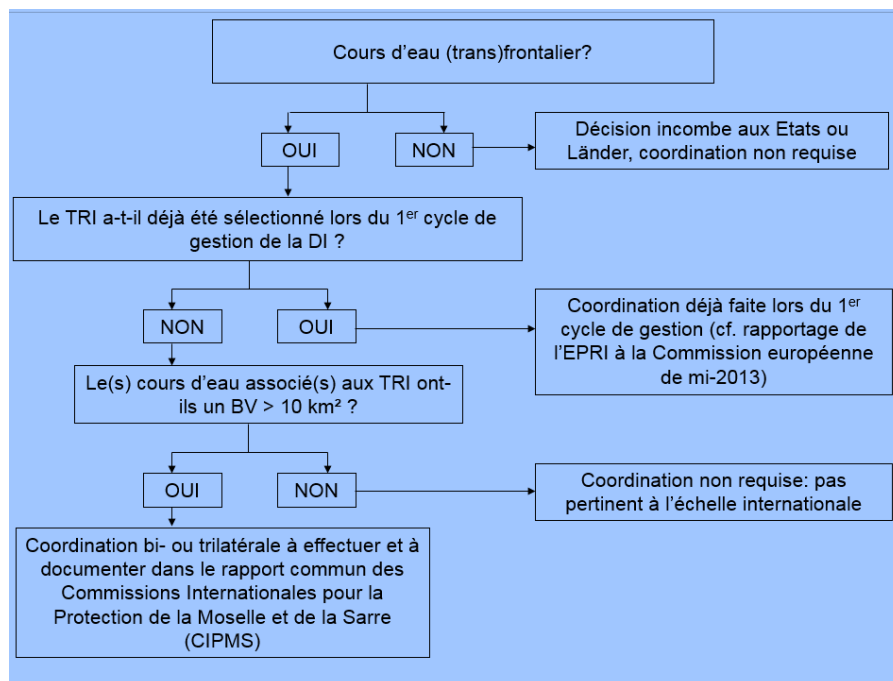
Conformément à l'article 14 de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (DI), les **Etats membres des Commissions Internationales pour la protection de Moselle et de la Sarre ainsi que la Wallonie** ont procédé au réexamen et à la mise à jour du rapport PLEN08\_2012\_rev21032013 sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans le secteur de travail international "Moselle-Sarre" approuvé par l'Assemblée Plénière du 10 et 11 décembre 2012 et réalisé dans le cadre du 1<sup>er</sup> cycle de mise en œuvre de cette directive en application de l'article 4, paragraphe 4 et de l'article 5, paragraphe 2 (cf. schéma n°1).



*Schéma 1 : Processus d'élaboration du rapport*

Le travail d'actualisation qui a été réalisé porte :

- sur le **tableau figurant en annexe 1** au présent rapport **qui permet de comparer** de part et d'autre des limites administratives **la sélection des zones à risque potentiel important d'inondation pour les cours d'eau (trans-)frontaliers dont le bassin versant est supérieur à 10 km<sup>2</sup>**. Ce tableau indique les changements intervenus entre le premier et deuxième cycle de gestion de la DI (cf. schéma n°2) ainsi que la date des concertations bilatérales voire trilatérales qui ont été menées entre les parties concernées pour discuter de ces modifications au titre de l'article 5 paragraphe 2 de la DI,
- sur **la carte figurant en annexe 2** au présent rapport, qui localise **l'ensemble des zones à risque potentiel important d'inondation dans le secteur de travail international Moselle-Sarre** qui ont été sélectionnées par les Etats membres des CIPMS ainsi que par la Wallonie au titre l'article 5 de la DI ,
- sur **la synthèse figurant en annexe 3** au présent rapport des **informations disponibles sur les crues survenues dans le passé pour les principaux cours d'eau (trans-)frontaliers** sélectionnés comme zone à risque (Moselle, Sarre, Blies, Sûre et Our) et qui ont été échangées entre les autorités compétentes au titre de l'article 4 paragraphe 2 de la DI,
- sur **la synthèse des résultats échangés entre autorités compétentes au titre de l'article 4 paragraphe 2 de la DI sur les effets probables du changement climatique** sur le régime hydrologique des cours d'eau et la survenance des inondations, que ce soit dans le cadre de l'action 4 du **projet Interreg FLOW MS** (cf. **annexe 4**) ou dans le cadre des **nouvelles études réalisées ultérieurement** au sein des différentes délégations dans le secteur de travail Moselle-Sarre (cf. **annexes 5, 6 et 7**).



**Schéma n°2 :** Organigramme décisionnel concernant la coordination des zones à risque potentiel important d'inondation dans le secteur de travail international Moselle-Sarre au titre de l'article 5 de la DI

Les liens Internet permettant d'accéder aux rapports sur le réexamen et la mise à jour de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation des Etats-membres des CIPMS et de la Wallonie sont les suivants :

**France :** Evaluation préliminaire des risques d'inondation :  
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-preliminaire-des-risques-dinondation-r6726.html>

Territoires à risques importants d'inondation :  
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-12-tri-du-bassin-hydrographique-rhinmeuse-a15507.html>

**Luxembourg :** Evaluation préliminaire des risques d'inondation :  
<https://eau.public.lu/actualites/2019/01---Janvier/Vorlaeufige-Bewertung-des-Hochwasserrisikos/index.html>

**Allemagne :** **Rhénanie-Palatinat :**  
Rapport sur l'évaluation des risques d'inondation au cours du 2e cycle (après finalisation) :  
<https://hochwassermanagement.rlp-umwelt.de/servlet/is/8661/>

**Land de Sarre :**  
La directive communautaire sur la gestion des risques d'inondation (DI):  
<https://www.saarland.de/74440.htm>

**Wallonie :** Note méthodologique relative à l'évaluation préliminaire :  
[http://environnement.wallonie.be/inondations/files/epri/Note\\_methodo\\_EPRI\\_V4\\_GW\\_FINAL\\_191118.pdf](http://environnement.wallonie.be/inondations/files/epri/Note_methodo_EPRI_V4_GW_FINAL_191118.pdf)

Données cartographiques relatives aux inondations passées et futures et zones à risque potentiel significatif d'inondation :  
<http://geoportail.wallonie.be/catalogue/076bd325-45d3-4958-a8fd-f4eb9dbd20a6.html>